

## Comment devenir élève-ingénieur de l'industrie et des mines, c'est-à-dire élève salarié du ministère en charge de l'Industrie à l'issue de la Spé ?

- En réussissant le concours commun TPE, organisé au profit de cinq écoles, dont l'Ecole des Mines de Douai,
- Le recrutement à l'Ecole des Mines de Douai s'effectue sur **3 filières : MP, PC et PSI**,
- L'écrit du concours TPE utilise la totalité des épreuves écrites du concours Mines Ponts et est géré par la banque Mines Ponts,
- Les candidats admissibles passent des épreuves orales spécifiques organisées à Paris par le ministère chargé de l'équipement. Ils indiquent ensuite un ordre préférentiel d'écoles qu'ils souhaitent intégrer. A l'issue de ces épreuves (écrits et oraux), les candidats doivent suivre sur internet (<http://www.scei-concours.org>), les propositions d'intégration qui démarrent début juillet jusqu'à fin août,
- A leur admission, les élèves recrutés ont la qualité d'élève fonctionnaire.
- Le cursus s'effectue en 3 ans à l'Ecole des Mines de Douai. Il est identique à celui de Formation Initiale de l'Ecole. Celui-ci s'appuie notamment sur un approfondissement dans un domaine (8 options) et sur une préparation à un contexte professionnel transverse (8 filières).

## Comment s'inscrire ?

- Les candidats s'inscrivent sur internet :  
**<http://www.scei-concours.org> du 5 décembre 2008 au 15 janvier 2009**
- Le concours TPE est gratuit. Aucun droit d'inscription ni frais de dossier ni frais spécifique n'est à acquitter.  
Les conditions et les modalités d'inscription sont décrites sur la **notice 2008** du concours commun TPE.

## Contact

### Service admissions

Ecole des Mines de Douai  
BP 10838 - 59508 DOUAI Cedex

Tél. : 03 27 71 20 27

Fax : 03 27 71 18 48

Mél : [admissions@ensm-douai.fr](mailto:admissions@ensm-douai.fr)  
**[www.ensm-douai.fr](http://www.ensm-douai.fr)**

Intégrez le ministère en charge de l'Industrie et...



...devenez ingénieur de l'industrie et des mines

# Qu'est-ce qu'un ingénieur de l'industrie et des mines (IIM) ?

Les ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) sont des fonctionnaires de l'Etat (catégorie A) gérés par le ministère en charge de l'Industrie. En contact permanent avec les entreprises, ils jouent un rôle essentiel en matière de :

- développement économique,
- sécurité des personnes et des biens,
- sécurité des installations industrielles,
- protection de l'environnement,
- sécurité des transactions commerciales.



## Où travaillent-ils ? Que font-ils ?

### Au sein des DRIRE, DREAL ou DIRECCTE\*

Les ingénieurs de l'industrie et des mines assurent pour une large part des fonctions au sein des DRIRE, DREAL ou DIRECCTE, où ils intègrent ou dirigent des équipes composées d'autres ingénieurs et de techniciens. Leurs activités comportent de multiples facettes :

- conseiller, aider, inciter, notamment les petites et moyennes entreprises, en accompagnant leur développement, en soutenant l'innovation et en les sensibilisant aux nouveaux enjeux,
- apporter une expertise sur un sujet technique, afin d'aider à la prise de décision,
- contrôler le respect des exigences réglementaires et proposer de nouvelles dispositions pour mieux encadrer les activités polluantes ou à risques,
- informer les parties prenantes d'un dossier (élus, riverains, industriels,...) et oeuvrer à la concertation locale.

\* DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

### Au sein des ministères

En administration centrale, au sein du **Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE)**, ils sont chargés des questions relatives au développement des entreprises, et à la métrologie légale.

Au sein du **Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT)**, ils contribuent à la lutte contre les pollutions, à la prévention des risques industriels et au traitement et à l'élimination des déchets, aux contrôles de sécurité (véhicules, équipements sous pression, dépôts d'explosifs et d'artifices de divertissement, stockages souterrains), à la gestion du sous-sol, à la sécurité des approvisionnements énergétiques. Ils veillent également à la sécurité routière ou à la sécurité des transports de matières dangereuses.

Les ingénieurs de l'industrie et des mines peuvent également exercer des fonctions au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire, portant sur la radioprotection ou le contrôle des installations nucléaires.



### Quelle carrière ? Quel salaire ?

La carrière professionnelle des IIM se déroule pour commencer dans un premier grade comportant 11 échelons. Ils exercent des fonctions d'animation ou de contrôle des activités industrielles.

Par promotion, ils peuvent accéder au deuxième grade et devenir ingénieurs divisionnaires (8 échelons), puis occuper des emplois de chef de mission (7 échelons + 1 échelon spécial à 3 chevrons). Ils exercent dans ce cas des fonctions d'encadrement technique, de management ou de gestion.

Le salaire brut d'un IIM de 1<sup>er</sup> échelon est d'environ **36k€/an** en province.

### La formation d'élève-ingénieur de l'industrie et des mines (EIIM)

Un cursus en 3 ans :

- les 2 premières années à l'Ecole des Mines de Douai,
  - la dernière année possible dans une autre Ecole des Mines (Albi, Alès, Nantes) ou en université étrangère.
- Une formation rémunérée : **1250 €/mois**

### Qu'est-ce qu'une DRIRE ?

Composée essentiellement de personnels techniques (ingénieurs et techniciens), la DRIRE est un service du ministère en charge de l'industrie, présent au niveau régional (siège) et départemental (subdivisions).

Ses domaines d'intervention sont :

- les contrôles de sécurité (équipements sous pression, véhicules, métrologie, sous-sol),
- le développement des entreprises et l'énergie,
- l'environnement industriel.

Les DRIRE vont progressivement fusionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec les directions régionales de l'environnement et les directions régionales de l'équipement pour former les DREAL (périmètre MEEDDAT).

Les agents des DRIRE exerçant leur activité (métrologie et développement industriel) pour le compte du MEIE vont rejoindre les nouvelles DIRECCTE en 2009/2010.



**Bernard DOROSZCZUK,**  
Directeur de la DRIRE  
région Ile-de-France



« Grâce aux nombreuses opportunités qu'offre la carrière d'IIM aux agents motivés et aux possibilités qu'offre le statut de la fonction publique aux agents de l'Etat, j'ai pu successivement exercer des activités de contrôle de terrain, puis de spécialiste en administration centrale allant jusqu'à négocier, au nom de la France, les prescriptions techniques des règlements internationaux dans mon domaine de compétence, et ensuite élargir mon champ d'action professionnel à toutes les activités de contrôle, de certification et de gestion tant dans l'administration que dans le secteur privé où j'ai passé plusieurs années, en disponibilité de l'administration, au contact des réalités de l'entreprise et de la compétition internationale.

C'est un atout formidable pour un IIM que de disposer d'une formation solide et d'une ouverture d'esprit lui permettant de réapprendre, tout au long de sa vie, son métier de demain dans un monde en perpétuelle évolution. C'est aussi une chance dans la carrière que de pouvoir accéder, en fonction de ses mérites, à des postes supérieurs d'encadrement de l'Etat comme le permet l'accès, pour un IIM, au corps national des « ingénieurs des mines ».

**Kim VU,**  
élève-ingénieur de l'Industrie et des Mines  
(EIIM),  
en 2<sup>ème</sup> année à l'Ecole des Mines de Douai



« En tant qu'élève ingénieur de l'Industrie et des Mines, nous percevons un salaire au cours de la scolarité, ce qui permet une indépendance financière en général peu commune pour des étudiants. Outre la certitude d'un emploi dès la fin de mes études, la carrière d'IIM me paraît plus avantageuse. Au niveau de la parité par exemple, il faudra encore des années pour atteindre l'égalité salariale entre hommes et femmes au sein des entreprises, ce qui n'est pas le cas au niveau de l'Etat. Dernier point : l'Ecole des Mines de Douai est basée sur le même site que l'Autorité de Sûreté Nucléaire, un des recruteurs potentiels des EIIM. Pour moi qui souhaiterais a priori m'orienter vers ce domaine, c'est un plus pour obtenir des contacts, des avis et des conseils avisés ».



**Olivier PAS**  
Ancien élève-ingénieur de l'industrie et des mines (EIIM), promotion 2005  
Ingénieur de l'industrie et des mines, DRIRE Nord - Pas-de-Calais - Subdivision de Lille

« J'avais (et j'ai toujours !) une « fibre écologique » dont je voulais faire quelque chose dans ma vie professionnelle. Entrer à l'Ecole des Mines de Douai comme EIIM, c'était donc saisir l'opportunité d'assumer à terme une mission de service public d'Etat dans le domaine de l'environnement.

La principale force de la formation est qu'elle ne fait pas de différence entre les fonctionnaires et les autres : l'Ecole des Mines forme avant tout des ingénieurs dont la majorité s'orientera vers le secteur privé. Bénéficiaire du même cursus donne à un fonctionnaire une ouverture d'esprit et une compétence supplémentaires, surtout dans un métier où il est amené à exercer une mission de contrôle sur les entreprises. Pour autant, la place est laissée à la spécialisation, à travers des choix d'options, de filières et bien sûr de stages qui m'ont permis d'orienter ma formation. Deux années en option « Environnement et Industrie » et un master en sciences juridiques dans le domaine de l'environnement, assortis de stages en milieu industriel, ont été pour moi un bon préalable à l'entrée en DRIRE.

Le métier d'IIM offre rapidement des responsabilités importantes et des contacts avec de nombreux interlocuteurs au niveau régional : chefs d'entreprises bien sûr, mais aussi élus locaux – maires, élus des communautés de communes... –, monde associatif, presse... On devient donc soi-même un acteur local de l'environnement, que ce soit dans l'exercice régalién (rédaction d'arrêtés préfectoraux, inspections) ou dans d'autres situations (comités locaux d'information, réunions publiques...).